

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8092 Société : 65A68

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KADIRI Mostaphi

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21-005548

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 - = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 - = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 - = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 - = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 - = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 - = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 - = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
 - = Actes de chirurgie et de spécialistes
- | | |
|-----|--|
| SF | = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence |
| SFI | = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme |
| AMM | = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute |
| AMI | = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière |
| AP | = Actes pratiqués par un orthophoniste |
| AMY | = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste |
| R-Z | = Electro - Radiologie |
| B | = Analyses |

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes obaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit évenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc



AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1574300

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : **KADIRS Mostafa**
Matricule : **8092** Fonction :
Adresse :
Tél. : Signature Adhérent : **JF**

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : **N. KADIRS Mostafa** Age **14 08 160**
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : **11.3.2021**

Nature de la maladie : **Affection telle**

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A **Collège**, le **11.3.2021**, Durée d'utilisation 3 mois

Signature et carnet du médecin

Dr AREZO Moulay Abdellah
Hépato Gastro Entéro Gastro Gynéco Uro Urologie
N° 3, Bd Hassan II, Casablanca
Tél. 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
06 13 13 01 16

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/03/21	2 844,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
W	13/03/21	805749	2 120,00

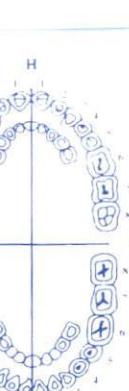
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX											
															
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE														
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX											
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G	00000000	00000000
H	25533412	21433552													
D	00000000	00000000													
B	35533411	11433553													
G	00000000	00000000													
				MONTANT DES SOINS											
				DATE DU DEVIS											
				DATE DE L'EXECUTION											

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

DR.MY Abdelmajid AREZDI

الدكتور مولاي عبد المجيد أرزدي

Hépato-gastro-entérologue-proctologue
Echographie-endoscopie digestive
Proctologie Médico-chirurgicale
DU en Homéopathie
Diplômé de la faculté de médecine de Rabat
Ex médecin chef de service de médecine
de l'hôpital Sekkat

DIGESTIVE CARE

- أخصائي في أمراض الجهاز الهضمي
- أمراض الكبد - المعدة - الأمعاء
- أمراض وجراحة الشرج
- اللungen بالصدر والمنظار
- دبلوم جامعي في المعالجة بالميوباتي
- ذريعة كلية الطب بالبلياط
- قسم الطب بمستشفى، المستشفى سانتا

Casablanca, le 11/03/2021

$$96,00 \times 3$$

52.80

PRAZOL 20

Mr KADIRI Mostafa

54,70 x 5¹ GELULE 2 FOIS PAR JOUR AVT REPAS , pendant 6 semaines

MÉBÉVÉRINE FORTE

~~115.80€~~ 1 comprimé, 3 fois par jour AVANT REPAS, pendant 6 semaines

MAXIEF OR SACHETS

1 SACHET 2 FOIS PAR JOUR AVANT REPAS, pendant 1 mois

6 CALCIPOZINE 500 mg

2CP 3 FOIS PAR JOUR APRES REPAS - pendant 3 mois

411.50 x 3 IMOVANE 7MG

1/2 comprimé, pendant 3 mois

28 Jun 20

~~Dr AREZZI Moutay
Hépato - Gastro Entérologue
N° 3, Bâtiment 100
Ain Chock - CASABLANCA
Tel: 0522 52 36 36 / 06 13 13 12 26 16
Rés. Privat: 0522 52 36 36~~

~~No 0350~~

1a3 -
n Check - 02-
n Check - 02-
Tél : 0522 21 72 42

Bés Riyad Al Qods GH03

Res. Riya Al Qas, 3
Immeuble 12ème Etage N°3

58. 6 (Gard - Agilo Rd. Haifa)

En face des écoles Bab Al Andalousse

05 22 52 36 36
06 13 13 00 16

اقامة ; باض القدس الطابقة 2

رقم 3 شارع القدس

تقاطع شارع حيفا

أمام مدارس باب الأندلس

PPV: 96DH00
PER: 11/22
LOT: J1605-2

PPV: 96DH00
PER: 11/22
LOT: J1605-2

PPV: 96DH00
PER: 11/22
LOT: J1605-2

PPV: 52DH80
PER: 11/22
LOT: J1431-2

202133
09 2025
54.70
etw 115

Maxi-Flore
P.P.C
115.80 DH

P.P.C
115.80 DH

Maxi-Flore
P.P.C
115.80 DH

P.P.C
115.80 DH

41,50

41,50

41,50

PPV: 293,00 DH

DR.MY Abdelmajid AREZDI

Hépato-gastro-entérologue-proctologue

Echographie-endoscopie digestive

Proctologie Médico-chirurgicale

Du en Homéopathie

Diplômé de la faculté de médecine de Rabat

Ex médecin chef de service de médecine

de l'hôpital Sekkat

DIGESTIVE
CARE

الدكتور مولاي عبد المجيد أرزدي

أخصائي في أمراض الجهاز المضمي

أمراض الكبد - المعدة - الأمعاء

أمراض وجراحة الشرج

الفحص بالصدى والمنظار

دبلوم جامعي في المعالجة بالآسيوباتي

ذريج كلية الطب بالرباط

رئيس قسم الطب بمستشفى السقاط سابقا

Casablanca, le 11/03/2021

Mr KADIRI Mostafa

CALPROTECTINE FÉCALE
CRP

Dr AREZDI Moulay Abdelmajid
Hépato - Gastro Entérologue - Proctologue
Rés. Riyad Al Qods, GH03
N° 3, Bd Al Qods - (Angle Bd Haifa)
Arr Chock - C/SABCANCA
TEL 0522 52 36 36 / 06 13 13 00 16

Dr KADIRI Mostafa
ANALYSES MÉDICALES
Dr KADIRI Mostafa
biologiste

Rés. Riyad Al Qods, GH03

Imm. 1,2ème Etg N°3

BD, Al Qods - (Angle Bd Haifa)

En face des écoles Bab Al Andalousse

05 22 52 36 36

06 13 13 00 16

1 إقامة رياض القدس الطابق 2

رقم 3 شارع القدس

تقاطع شارع حيفا

أمام مدارس باب الأندلس



الدكتور (النوازي) محمد
أخصائي في التحاليل الطبية

مختبر التحاليل الطبية بانوراميك

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES PANORAMIQUE

Dr. KADIRI Mohamed
Biologiste

Diplômé de L'Université de REIMS des Spécialités Biochimie Clinique
Immunologie Générale Bactériologie et Virologie Clinique
Diagnostique Biologique et Parasitaire
D.U Assurance Qualité en Biologie Médicale de L'Université de Paris
Ex. Attaché des Hopitaux de France

Facture N° : 1103
Casablanca le samedi 13 mars 2021
A l'attention de : **Monsieur KADIRI MOSTAPHA**

Analyses :

Protéine C réactive -----	B	100
calprotectine dans les selles -----	B	850

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

Total dossier : 1 200,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Deux Cents Dirhams

LABORATOIRE PANORAMIQUE
ANALYSES MEDICALES
Dr KADIRI MOSTAPHA
Signature



مختبر التحاليل الطبية بانوراميك

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES PANORAMIQUE

Dr. KADIRI Mohamed
Biologiste

Diplômé de L'Université de REIMS des Spécialités Biochimie Clinique
Immunologie Générale Bactériologie et Virologie Clinique
Diagnostique Biologique et Parasitaire
D.U Assurance Qualité en Biologie Médicale de L'Université de Paris
Ex. Attaché des Hopitaux de France

Dossier ouvert le : 13/03/21.
Prélèvement effectué à 10:54

Monsieur KADIRI MOSTAPHA
Docteur MY ABDELMAJID AREZDI
Dossier N° :21C1383

IMMUNOLOGIE / SEROLOGIE

CRP (Protéine C Réactive) : 9,00 mg/l < 6

BACTERIOLOGIE

Calprotectine dans les selles : 94 µg/g

(Technique immunologique à l'or colloidal / BULHMAN)

Interpretation

<77 µg/g :

valeurs non inductives d'une inflammation au niveau du tractus gastrointestinale

70-100 µg/g :

ces valeurs peuvent représenter une maladie organique telle qu'une inflammation causée par les AINS (anti-inflammatoire non stéroïdiens), une diverticulite non sévère ou un syndrome de l'intestin irritable en phase de rémission.

>100 µg/g :

Indication d'une maladie de type organique active avec inflammation du tractus gastro-intestinal. Il est suggéré de réaliser des examens complémentaires et de mettre en place un traitement curatif selon les indications du médecin spécialiste traitant

LABORATOIRE PANORAMIQUE
ANALYSES MEDICALES
Dr. KADIRI Mohamed
Biologiste